



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
5-11 septembre 2017, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Costa Rica
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	9
IV. Suivi et évaluation.....	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Costa Rica (2018-2022) ..	12



I. Considérations générales

1. Le Costa Rica a accompli des progrès remarquables en matière de développement humain, atteignant un niveau élevé au regard de l'indice de développement humain (0,776¹), et se classe dans la tranche supérieure de la catégorie des pays à revenu intermédiaire établie par la Banque mondiale. Il fait figure de pionnier à l'échelle internationale dans le domaine de la viabilité environnementale et du développement humain, notamment pour son système universel de protection sociale et ses initiatives d'adaptation aux effets des changements climatiques. Le contexte politique et institutionnel est caractérisé par un système démocratique solide et un état de droit dans lequel les droits de l'homme sont largement reconnus. Toutefois, différents obstacles structurels persistent en ce qui concerne l'ouverture et l'efficacité du modèle de développement national, notamment la nécessité que tous puissent profiter des retombées du développement durable. Le Costa Rica a progressé dans l'alignement de ses objectifs nationaux sur les objectifs de développement durable et le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, notamment par la signature avec tous les secteurs, en 2016, d'un pacte national pour la réalisation de ces objectifs. Le Gouvernement a promulgué par décret un dispositif institutionnel multipartite de mise en œuvre et de suivi des résultats, qui devra être appliqué par la prochaine administration après les élections de 2018.

2. Les inégalités socioéconomiques et l'exclusion persistantes touchent divers groupes, notamment les femmes. Depuis plus de 20 ans, la pauvreté de revenu est restée au même niveau, touchant environ 20 % des ménages, et les écarts de revenu ont tendance à augmenter², les ménages dirigés par une femme étant les plus touchés (24,5 % contre 18,1 % des ménages dirigés par un homme)³. Cette pauvreté persistante met en évidence les problèmes d'efficacité et d'efficience des programmes sociaux et l'insuffisance des interventions ciblées en faveur des groupes exclus et leur faible taux de participation. Le bilan commun de pays des Nations Unies indique que les femmes, les populations autochtones, les migrants, les réfugiés et les personnes handicapées comptent parmi les groupes de population les plus touchés par l'exclusion. En plus de lutter contre la discrimination historique, le régime fiscal devrait mieux répondre aux besoins de ces groupes.

3. Le fait que les institutions publiques n'utilisent que de façon limitée la prise de décisions fondée sur des données d'observation dénote un manque de données fiables sur la question, d'où la difficulté à orienter les politiques publiques sur les inégalités et les populations vulnérables ou à fournir des ressources suffisantes pour répondre à leurs besoins. Selon une étude réalisée par le Gouvernement et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (*El enfoque de brechas estructurales: Análisis del caso de Costa Rica*), le Costa Rica doit surmonter d'importants obstacles structurels pour parvenir à un développement durable et répondre aux demandes croissantes de la population. Pour remédier aux lacunes en matière de pauvreté, d'inégalité, d'égalité des sexes et de productivité, il faut notamment disposer de connaissances et de données suffisantes sur les populations vulnérables, créer des espaces interinstitutionnels inclusifs pour parvenir à un accord sur des points essentiels, procéder à des analyses préliminaires et vérifiées pour renforcer les mécanismes d'élaboration des politiques et assurer un suivi adéquat des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le pays doit

¹ Rapport sur le développement humain 2016.

² Données des enquêtes auprès des ménages de l'Institut national de la statistique et du recensement.

³ Institut national de la statistique et du recensement, enquête nationale auprès des ménages, 2016.

surmonter ces difficultés s'il veut accéder au statut de membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

4. Les attitudes et les comportements patriarcaux ont une incidence directe sur le développement socioéconomique du pays. L'indicateur de développement par sexe montre que les inégalités résident principalement dans la dimension économique⁴. Le taux de participation des femmes à la population active (46,8 %) est inférieur à la moyenne enregistrée en Amérique latine et dans les Caraïbes (52,8%)⁵. Dans le secteur privé⁶, les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que les hommes et connaissent un taux de chômage plus élevé (13,8 % contre 6,9 %)⁷. Cette tendance semble s'accroître.

5. Le Gouvernement a mis en œuvre des mesures d'élimination de la pauvreté dans le cadre d'interventions interinstitutionnelles et a adopté l'indice de pauvreté multidimensionnelle, mais la viabilité et l'impact de ces interventions et d'autres encore exigent que la prise de décisions et l'élaboration des politiques soient suffisamment rigides pour pouvoir résister aux changements sur la scène politique, exacerbés par le manque de synchronisation entre les cycles présidentiels courts et les élections législatives et la polarisation d'un spectre social et politique complexe. La création d'espaces de dialogue ouverts à tous et encourageant le recours aux données factuelles est nécessaire pour élaborer des politiques pouvant répondre aux besoins des populations vulnérables.

6. L'incapacité à intégrer les externalités sociales et environnementales dans le modèle de développement dominant a une incidence négative sur les populations les plus exclues, dont les moyens de subsistance dépendent d'un environnement sain et écologiquement équilibré. Bien que contribuant à la croissance du produit intérieur brut, le modèle d'exportation de produits agricoles ne tient pas compte de ses externalités négatives produites au détriment des populations vulnérables. La lixiviation des produits agrochimiques au niveau supérieur de la nappe phréatique, découlant d'une mauvaise gestion des produits agrochimiques et du non-respect de la législation, en particulier dans les industries de cacao et d'ananas, a eu des effets dommageables sur l'approvisionnement en eau et les changements climatiques ont réduit la disponibilité de l'eau. Selon l'Institut météorologique national, des sécheresses frapperont les régions du nord et du Pacifique Nord et des inondations se produiront dans les Caraïbes et le Pacifique Sud. L'approvisionnement en eau potable des populations rurales géré par les associations administratives des systèmes d'aqueducs et d'égouts sera donc le plus gravement touché. Ces associations approvisionnent en eau 1,7 million de personnes (30 % de la population), mais rencontrent certaines difficultés, notamment en ce qui concerne les limites en matière de gestion de l'eau et de capacité de stockage (jusqu'à six mois), la vulnérabilité des infrastructures face aux risques de catastrophe et l'insuffisance des ressources nécessaires pour mener des études hydrologiques.

7. Le Costa Rica, réputé pour sa diversité biologique, abrite près de 4 % des espèces mondiales⁸. Or, des évaluations révèlent qu'un très petit nombre d'institutions concernées ont mis en œuvre la stratégie pour la biodiversité, ce qui a eu pour effet de réduire la disponibilité des ressources locales et de compromettre l'état de la biodiversité et l'efficacité des services écosystémiques dont de

⁴ L'indice de développement de genre du Costa Rica est de 0,969, ce qui le place dans le groupe 2 des pays où une importance moyenne à élevée est accordée à l'égalité des sexes (RDH 2016).

⁵ Le classement selon l'indice de développement de genre est de 0,308 (RDH 2016).

⁶ Mora et Morales (2013). Equidad socio-económica de género en Costa Rica: Avances, retos y desafíos. Universidad Nacional.

⁷ Institut national de la statistique et du recensement, enquête continue sur l'emploi, 2016.

⁸ Institut national de la biodiversité (INBio) (http://www.inbio.ac.cr/es/biod/bio_biodiver.htm).

nombreuses communautés, principalement les autochtones, dépendent pour leur subsistance. La planification institutionnelle doit inclure une gestion financière axée sur les résultats et tenant compte des disparités entre les sexes (y compris d'autres mécanismes de financement des redevances sur l'eau et du programme de rémunération des services écologiques) afin d'en accroître l'efficacité et l'impact.

8. La gestion des substances chimiques, notamment les plastiques à usage unique, les substances appauvrissant la couche d'ozone et les polluants organiques (polychlorobiphényles et mercure), pose de graves problèmes. Bien que des avancées aient été enregistrées dans le remplacement des substances appauvrissant la couche d'ozone telles que les hydrochlorofluorocarbones pour se conformer aux engagements du Protocole de Montréal, il reste difficile de procéder correctement à la collecte, au stockage et à la destruction de ces substances. Le pays doit trouver une solution de remplacement à l'utilisation du mercure dans les mines et institutionnaliser les mécanismes permettant de réduire la consommation de matières plastiques à usage unique. Des stratégies sont nécessaires pour pallier les faiblesses des institutions nationales et municipales en matière de contrôle de l'entrée de ces polluants, de leur utilisation et de leur élimination, ainsi que l'insuffisance des mesures incitatives pour leur remplacement (en particulier les matières plastiques).

9. Selon l'évaluation à mi-parcours du plan d'action du programme de pays 2013-2017, des résultats positifs ont été obtenus dans les domaines suivants : a) facilitation du dialogue et recherche d'un consensus pour la gestion des conflits sociaux (table ronde avec les peuples autochtones), élaboration participative de politiques publiques et de réformes institutionnelles et mise en place de la première plateforme de produits écologiques (ananas); b) élaboration de politiques publiques et coordination interinstitutionnelle (politique nationale sur la diversité biologique, plan d'insertion des personnes handicapées dans la population active, interdiction de l'importation de bromure de méthyle, stratégie nationale de l'élevage à faible émission de carbone, label égalité des sexes de l'Institut national des femmes; c) recherche et gestion des connaissances pour influencer les politiques publiques (une étude du PNUD a influé sur la décision d'étendre la couverture du programme de pension non contributive, programme ayant le plus grand impact sur la réduction de la pauvreté). Ces résultats renforcent la valeur ajoutée par le PNUD Costa Rica dans la facilitation du dialogue, la coordination avec les partenaires nationaux et l'acquisition de connaissances.

10. Les enseignements tirés ont été les suivants : a) la collaboration avec les organisations de la société civile doit être renforcée afin de promouvoir leur participation et leur autonomisation⁹; b) l'augmentation du nombre de partenaires a permis de réduire les risques dans l'exécution du programme et d'améliorer le positionnement du PNUD¹⁰; c) les investissements au titre de la coopération devraient être destinés principalement aux mesures facilitant la mobilisation d'autres ressources et pouvant être transposées à plus grande échelle¹¹; d) les restrictions au niveau des ressources ont réduit le financement destiné aux ressources humaines dans le portefeuille de gouvernance au cours du précédent cycle de coopération. Étant donné que la gouvernance et l'administration publique représentent les obstacles sous-jacents au développement du Costa Rica, les questions de gouvernance ont été intégrées comme éléments transversaux dans les

⁹ Atelier de parties prenantes sur l'établissement du programme de pays, 17 janvier 2017.

¹⁰ PNUD Costa Rica. Évaluation du plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays, 2013-2016.

¹¹ PNUD, atelier interne sur l'élaboration du programme de pays, 23 et 24 novembre 2016.

deux autres portefeuilles, ce qui a été considéré comme une stratégie efficace¹². Tous ces enseignements ont été pris en considération lors de l'élaboration du nouveau cycle de programmation.

11. Le système des Nations Unies, les banques de développement et les organismes publics et bilatéraux, ainsi que les homologues nationaux, reconnaissent l'avantage comparatif dont dispose le PNUD pour accompagner le Gouvernement dans le renforcement de la gouvernance pour promouvoir les changements sociaux¹³. Ses capacités et ses compétences en matière de facilitation du dialogue, de recherche de consensus, de production et d'analyse des données pour élaborer des politiques mieux adaptées en sont la preuve. L'évaluation du plan d'action du programme de pays a confirmé la capacité du PNUD à renforcer l'action commune entre le système des Nations Unies, les institutions publiques, le secteur privé, les autorités locales, les organismes communautaires et les organisations de la société civile. Dans ce cadre, l'appui à l'élaboration des politiques publiques locales et à la gestion locale des ressources naturelles durables a apporté une valeur ajoutée, comme il est souligné dans l'évaluation finale du projet des aires marines protégées. Les initiatives de promotion de la gestion publique et de la gestion du savoir ont également permis d'améliorer la capacité de planification et de gestion du budget, la gestion axée sur les résultats et le renforcement des capacités pour produire des données de qualité¹⁴. D'autres organisations partenaires complètent ces efforts en se concentrant sur des groupes ou des ensembles spécifiques de droits (tels que les enfants, les droits en matière de procréation, les droits des travailleurs, les migrants et les réfugiés) nécessaires pour enrichir ces systèmes et ces mécanismes.

II. Priorités du programme et partenariats

12. Le programme de pays est aligné sur le Programme 2030, les objectifs de développement durable et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2018-2022) récemment signé. Il s'appuie sur l'actuel plan national de développement (2014-2018) et les résultats énoncés dans le plan stratégique (2013-2017) (réalisations 1 et 7).

13. Le PNUD est un partenaire stratégique du Gouvernement costaricien dans la promotion du Programme 2030 et des objectifs de développement durable axés sur le développement humain et l'environnement. La gestion du savoir, la facilitation du dialogue, l'égalité des sexes et la gestion axée sur les résultats sont des stratégies essentielles pour aider le Gouvernement à réaliser les objectifs. Ce programme de pays contribuera à la réalisation de deux résultats principaux du plan-cadre : a) renforcement de la capacité des institutions publiques à produire des données et des connaissances pour soutenir la prise de décisions, portant notamment sur l'inclusion des populations vulnérables et la création d'espaces de dialogue; b) soutien aux administrations publiques pour le renforcement des espaces garantissant le respect des droits et de leur capacité de gestion axée sur les résultats, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, plus particulièrement sur la bonne gestion de l'environnement et la viabilité environnementale.

¹² Ibid.

¹³ Atelier sur l'élaboration du programme de pays, 19 janvier 2017.

¹⁴ Évaluation à mi-parcours du plan d'action pour la mise en œuvre du programme de pays et ateliers réunissant les parties prenantes pour élaborer le programme de pays (19 janvier 2017).

Production de données, connaissances et capacités renforcées pour un développement humain

14. Le principe d'un développement axé sur l'être humain qui ne laisse personne de côté est au cœur de cette composante. Les avantages comparatifs des analyses des lacunes et du développement humain, des systèmes de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des activités de plaidoyer occupent une place centrale dans ce domaine. Le PNUD renforcera les efforts et les engagements du Gouvernement en appuyant la prise de décisions fondée sur des données d'observation et la définition des politiques dans le contexte de la perspective multidimensionnelle des objectifs, en particulier les dimensions économique, sociale et environnementale. Il renforcera les capacités institutionnelles pour faire ressortir les lacunes et les combler, en particulier celles affectant les populations exclues (femmes, personnes vivant dans la pauvreté, populations autochtones, migrants et personnes handicapées) et promouvoir des actions en faveur de l'autonomisation des femmes, l'accent étant mis sur leur insertion dans le secteur structuré. En partenariat avec les organisations des secteurs public et privé, et en collaboration avec le FNUAP et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le PNUD fournira l'assistance technique et l'orientation nécessaires aux activités de renforcement des capacités dans les stratégies pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable. Des recommandations générales reposant sur des observations factuelles seront formulées pour l'élimination de la pauvreté, la réduction des inégalités et la promotion de la réalisation des droits des groupes exclus.

15. En collaboration avec des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes nationales, le PNUD mettra en lumière les lacunes et les poches d'exclusion sociale, en mettant fortement l'accent sur l'égalité des sexes, en s'inspirant du rapport sur le développement humain et sa méthodologie, et plaidera en faveur d'une réforme politique et législative. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le PNUD mettra au point une action commune dans le domaine de la production et de la gestion du savoir, de concert avec les organisations des secteurs public et privé, les milieux universitaires et la société civile.

16. L'intégration de l'analyse comparative des disparités entre les sexes sera cruciale pour le développement humain, en ce qui concerne l'orientation tant analytique qu'opérationnelle. En collaboration avec ONU-Femmes et conformément à ses principes d'autonomisation des femmes, le PNUD fournira à l'Institut de la femme un appui technique sur les systèmes de gestion de l'égalité des sexes dans les organismes publics et privés qui cherchent à obtenir le label égalité des sexes, en tant que moyen de réduire l'écart entre les hommes et les femmes sur le marché du travail. L'accompagnement des institutions nationales et locales dans l'élaboration des politiques et stratégies visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (par exemple, la politique nationale sur l'égalité des sexes) constituera un objectif clef, en mettant l'accent sur le changement d'attitude et de comportement et la responsabilité institutionnelle. Dans le cadre des travaux auprès des groupes exclus, il sera essentiel d'accorder une attention particulière à la représentation et au leadership des femmes autochtones, ainsi qu'à l'intégration des femmes handicapées dans le marché du travail et à la protection des femmes migrantes.

17. Le renforcement de la gestion publique et des accords nationaux pour assurer une bonne gouvernance est indispensable à un développement équitable au Costa

Rica. Le PNUD s'est clairement positionné sur ce créneau stratégique au niveau du pays. Il a développé des compétences dans le renforcement des capacités nationales afin de faciliter l'élaboration et le suivi de politiques publiques participatives et inclusives et de mettre en place des plateformes de dialogue. Les instruments et mécanismes visant à faciliter le dialogue feront participer la société civile et les groupes exclus pour aider à mettre en place des accords multisectoriels en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et promouvoir les actions liées aux objectifs n^{os} 1, 5, 6, 10, 13 et 16. Ces initiatives seront menées par les ministères compétents, chacun apportant ses propres compétences techniques. Des synergies seront créées avec le FNUAP, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'UNICEF et l'OIT pour veiller à ce que les engagements internationaux en matière de droits de l'homme occupent une place centrale. Les organisations du secteur privé seront également mises à contribution, tout comme la société civile, assurant ainsi une diversité d'opinions et offrant un espace où ces groupes pourront faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du pacte national sur les objectifs de développement durable et renforcer leurs nouvelles alliances. Des expériences pilotes dans le domaine de la planification et de la budgétisation axées sur les résultats seront menées afin d'élaborer une méthode de travail pouvant être reproduite dans les secteurs social et environnemental, selon une approche sexospécifique.

Capacités pour un développement équitable et durable mettant l'accent sur la viabilité environnementale

18. Le renforcement des capacités des institutions nationales et locales dans la gestion d'une croissance inclusive, durable et axée sur les résultats est primordial pour lutter contre les inégalités croissantes, notamment en ce qui concerne la conservation de l'eau, l'agriculture durable, la réduction des polluants et l'adaptation aux changements climatiques. Le PNUD appuiera le Gouvernement dans la mise en place de systèmes d'information améliorés, la facilitation du dialogue et le renforcement des capacités institutionnelles.

19. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités du secteur public à surmonter les difficultés qu'il rencontre dans la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'environnement, à l'égalité des sexes et à la création de villes ouvertes à tous et durables (objectifs 5 et 11). Les efforts porteront sur la création de plateformes nationales inclusives, réceptives et responsables de produits de base, le renforcement des systèmes de gestion de l'eau axés sur la prise de décisions fondée sur des données d'observation et sur les résultats, l'accès inclusif à l'eau et la résilience communautaire face aux changements climatiques, la promotion de la prise en compte des priorités de la stratégie nationale pour la biodiversité (2016-2025) dans les mécanismes de planification institutionnelle et de financement et le renforcement des dispositifs de contrôle relatifs à l'entrée, à la substitution et à l'élimination définitive des substances chimiques placées sous contrôle.

20. Afin de réduire les effets de l'externalité des produits d'exportation, un soutien sera fourni à la création de plateformes de production et de commerce de produits de base durables accessibles à tous et capables d'atténuer les externalités des industries du cacao et des grands poissons par la voie d'un dialogue permettant de trouver des solutions communes pour la réalisation des objectifs. L'initiative sera menée par des institutions publiques et privées et des chambres de commerce, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

21. En partenariat avec l'Institut costaricien des aqueducs et des égouts et le Ministère de l'environnement et de l'énergie, une activité en cours est actuellement élargie dans le but de doter les groupes communautaires de capacités techniques et opérationnelles pour la gestion communautaire des ressources en eau, l'adaptation aux changements climatiques et la gestion axée sur les résultats, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes. Les institutions nationales et les collectivités territoriales apporteront un appui financier et technique à ces efforts, leur assurant ainsi une viabilité à plus long terme.

22. Le PNUD contribuera également à l'élaboration et à l'exécution de systèmes d'information qui faciliteront la gestion intégrée des ressources en eau et l'occupation des sols. En plus des institutions susmentionnées, plusieurs autres organismes gouvernementaux et privés, organisations de la société civile et chambres de commerce compteront également parmi les partenaires indispensables. Ces systèmes d'information sont essentiels à l'élaboration des politiques publiques dans les secteurs social, environnemental et manufacturier. Une analyse et une réflexion sur ces données pourraient être d'une importance critique pour réaliser les objectifs de développement durable.

23. Pour préserver et restaurer la diversité biologique, en assurer une utilisation durable et améliorer le partage équitable de ses retombées, les efforts déployés dans le cadre de cette composante porteront essentiellement sur l'inclusion effective des priorités nationales de la stratégie pour la biodiversité dans les systèmes de planification institutionnelle et les mécanismes de financement (plan de développement national, plans opérationnels institutionnels, plans et budgets de développement municipal). Ces interventions seront élaborées en collaboration avec le Ministère de l'environnement, de la planification et de l'agriculture, ainsi qu'avec les municipalités et d'autres institutions concernées.

24. En partenariat avec le Bureau de contrôle de la qualité de l'environnement, le PNUD fera la promotion de l'efficacité de la capacité de gestion pour encourager une culture axée sur les résultats et renforcer le transfert de technologie pour contrôler l'entrée, la substitution et l'élimination définitive de substances chimiques dangereuses, placées sous contrôle, appauvrissant la couche d'ozone, comme les hydrochlorofluorocarbones. En collaboration avec la FAO et le PNUE, le PNUD collaborera avec les municipalités pour promouvoir l'utilisation de produits fabriqués avec des matériaux biodégradables afin de rendre cette utilisation plus inclusive et équitable. Des travaux seront également menés en collaboration avec le Ministère de l'environnement, de la planification et de l'agriculture, le Ministère de la santé, les municipalités, les fédérations de municipalités, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires dotés de compétences techniques et de responsabilités en matière de gestion politique et institutionnelle.

25. Le PNUD élargira les possibilités qu'offrent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire avec les institutions nationales. Avec l'appui du PNUD, les pratiques socioenvironnementales et les méthodes de décarbonation potentiellement évolutives et reproductibles dans d'autres pays seront identifiées. Le PNUD aidera le Ministère de la planification, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère des finances à promouvoir les échanges sur la mise en place de plateformes novatrices de produits durables et de mécanismes de coordination interinstitutionnels pour trouver des solutions socioenvironnementales. Le pays a obtenu de bons résultats dans la mise en place de politiques publiques adaptées aux peuples autochtones et à leur relation avec les changements climatiques. Ces politiques, en utilisant des approches fondées sur les droits et l'égalité des sexes, peuvent offrir des enseignements précieux aux pays confrontés à des problèmes similaires. Le rôle du PNUD sera de faciliter les échanges sur ces données

d'expérience entre le Ministère des affaires étrangères, en tant qu'entité responsable de la coopération, et d'autres bureaux du PNUD au niveau mondial.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le programme sera exécuté à l'échelle nationale. Au besoin, le PNUD fournira son soutien à l'exécution à l'échelle nationale et l'exécution directe sera préconisée lorsque les conditions seront réunies et que l'avantage comparatif du PNUD en matière de facilitation de l'exécution efficace des programmes publics sera nécessaire. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour gérer plus efficacement les risques financiers. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration, les projets eux-mêmes seront responsables de la classification et de la définition des coûts de recouvrement des projets.

27. Le programme de pays sera exécuté conformément à la réglementation établie au plan administratif entre les partenaires concernés et le PNUD. Il en sera de même pour la responsabilité, dans le respect des principes de responsabilité commune et de transparence en coordination avec le Ministère de la planification, le Ministère des relations extérieures et le Ministère des finances. La collaboration de différents acteurs à l'élaboration de ce programme de pays a été assurée par une large participation de diverses parties prenantes venant d'institutions publiques, de représentants de la société civile et d'organisations de défense des droits de l'homme, du secteur privé et de représentants de la communauté des donateurs au Costa Rica. Ces acteurs ont apporté des idées et des suggestions stratégiques à la conception de la structure du programme de pays dans le cadre des objectifs de développement durable et des priorités du développement national.

28. L'exécution de ce programme de pays peut comporter divers risques. Il y aura un changement de gouvernement en 2018, ce qui signifie que les priorités pourraient changer et que les résultats électoraux risquent d'entraîner une nouvelle fragmentation politique. Pour atténuer les risques, le bureau de pays a établi un dialogue avec divers groupes politiques pour expliquer et élargir la portée de la stratégie par pays et intensifier les efforts en faveur du Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Le pacte national sur les objectifs constitue un excellent point de départ pour tous les groupes politiques.

29. Le financement du programme comporte un risque fondamental dans un contexte où les donateurs sont limités ou inexistantes et où le bureau s'appuie sur des donateurs multilatéraux comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Le bureau s'efforce d'obtenir des fonds de la part de ces donateurs. Toutefois, des imprévus, comme une réduction des fonds alloués au Costa Rica par ces derniers, pourraient compromettre la stratégie de mobilisation des ressources. Les efforts d'atténuation se concentrent sur la collaboration avec les institutions gouvernementales pour accéder aux fonds dès que possible. Les efforts visant à reconnaître le PNUD comme un allié stratégique du Gouvernement dans la promotion de son programme social et environnemental devraient se traduire par des possibilités de mobiliser des fonds nationaux à l'appui du programme. À cet égard, le bureau doit disposer de mécanismes juridiques et opérationnels clairs et, le cas échéant, s'appuyer sur des mécanismes et des services institutionnels qui ne sont peut-être pas disponibles au bureau de pays.

30. Le Costa Rica est vulnérable aux changements climatiques et à d'autres menaces d'origine naturelle. Ces facteurs diminuent la capacité de résilience de l'État et de la société et la nécessité de faire face aux catastrophes pourrait entraîner des changements de priorités temporaires.

31. La menace que représentent le discours international et les politiques publiques contraires aux droits fondamentaux des femmes et des migrantes, qui commencent à trouver écho dans la société costaricienne, constituent un autre risque. Pour atténuer ce risque, le PNUD mettra au point des produits axés sur le savoir et la recherche pour identifier les lacunes et appuyer les activités de sensibilisation aux questions d'importance critique à l'appui des droits de l'homme.

32. En coordination avec le Gouvernement et en phase avec le suivi et l'évaluation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le PNUD élaborera une stratégie de suivi régulier de la gestion des risques en temps opportun dans l'exécution du projet. Le Ministère de la planification du développement et le Ministère des affaires étrangères effectueront un examen semestriel pour analyser les goulets d'étranglement et lancer une stratégie de gestion des risques à l'appui du programme de pays, aligné sur le processus du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

33. Le bureau de pays utilisera des instruments institutionnels pour assurer l'efficacité et l'efficience des programmes et projets. Ces instruments comprennent notamment la promotion des normes sociales et environnementales du PNUD, l'élaboration d'outils de contrôle de la qualité pendant la conception, l'exécution et la clôture définitive, l'examen des approches intersectorielles, l'élaboration de théories du changement lors de la formulation des projets, la recherche de solutions multidimensionnelles et l'application d'une gestion appropriée axée sur les résultats, y compris le renforcement des processus d'évaluation.

34. Le présent descriptif du programme de pays donne un aperçu des contributions du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les directeurs de programmes, à l'échelle du pays, de la région et du siège, doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

IV. Suivi et évaluation

35. Le suivi du programme de pays sera jumelé au système de suivi du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, par le biais de la participation aux différents mécanismes de coordination et de la collaboration avec ces mécanismes, en particulier l'équipe de gestion du programme et les groupes thématiques. Le suivi fondé sur les droits de l'homme axés sur le principe d'inclusion et la participation sera crucial, tout comme la prise en compte des sexospécificités, la gestion du savoir et la ventilation des données.

36. L'Institut national de la statistique et du recensement est une source fiable d'indicateurs économiques et sociaux réguliers. Le PNUD l'aidera à renforcer sa capacité à produire à intervalles réguliers des indicateurs sociaux et environnementaux ventilés incluant les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cette collaboration permettra d'améliorer la qualité et la régularité des données primaires provenant de sources administratives et de mieux identifier les inégalités. La production de données à ces niveaux de ventilation sera réalisée en coordination avec le FNUAP et l'UNICEF dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

37. Divers acteurs participeront à la collecte et l'analyse d'informations dans le cadre d'une stratégie agressive de gestion du savoir et de suivi des projets. Cette participation permettra un suivi adéquat des résultats obtenus et l'identification des goulets d'étranglement (et les mesures correctives possibles) et la réalisation de l'appropriation nationale de la production d'informations.

38. Le PNUD utilisera le « marqueur de l'égalité hommes-femmes » comme outil permettant de définir et de renforcer les activités dans l'ensemble du programme visant à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes et à évaluer l'impact des dépenses sur l'égalité des sexes.

39. Les examens annuels du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, menés par le système des Nations Unies et ses partenaires, aideront le PNUD à identifier tout ajustement nécessaire dicté par les circonstances et le contexte, en particulier au début du cycle, et conformément aux priorités du nouveau gouvernement qui sera élu en 2018. Les progrès réalisés et les enseignements tirés grâce aux contributions du PNUD seront évalués dans les rapports annuels du plan-cadre établis par le système des Nations conformément à l'initiative « Unis dans l'action ». Une évaluation finale des résultats du programme de pays sera achevée au moins 12 mois avant l'établissement du texte définitif afin de recueillir des contributions et établir les niveaux de référence pour la période de coopération 2023-2027.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Costa Rica (2018-2022)

Priorité ou objectif du pays : Renforcement des capacités institutionnelles d'innovation, d'efficacité et d'efficacité de l'administration publique pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre des priorités nationales pour un développement inclusif et durable.

Réalisation 2.3 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Les capacités des institutions publiques sont renforcées pour produire des données et des connaissances pour la prise de décisions visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'administration publique.

Réalisation correspondante 7 du plan stratégique : À tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, à l'inégalité et à l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation.

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>Pourcentage des cibles et des indicateurs des objectifs de développement durable nationaux ajoutés et faisant l'objet d'un suivi par des institutions soutenues par le programme</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 40 %</p>	<p>Source : PNUD, Ministerio de Planificación Nacional y Política Económica (MIDEPLAN) (Ministère de la planification nationale et de la politique économique), Contraloría General (CGR) (Bureau du Contrôleur général de la République)</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1.1. Des systèmes développés fournissent en temps opportun des informations fiables qui permettent d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans les secteurs sociaux et environnementaux</p>	<p>ASADAS Instituto Costarricense de Acueductos y Alcantarillados (AyA) (Institut costaricien des aqueducs et des égouts) Chambres de commerce Caja Costarricense de Seguro Social (CCSS) (Caisse costaricienne de sécurité sociale) Organisations de la société civile</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 600</p> <p>Autres ressources : 5 383 764</p>
<p>PNUAD 2.3.2. Nombre d'institutions qui ont mis en place des processus de production de connaissances pour combler les lacunes en vue de réaliser les objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 1</p>	<p>Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Indicateur 1.1.1. Mesure dans laquelle les données actualisées ventilées sont utilisées pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs nationaux de développement conformément aux objectifs de développement durable</p> <p>1 = Insuffisamment 2 = Très partiellement 3 = Partiellement 4 = Largement</p> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Comisión Nacional para la Gestión de la Biodiversidad (CONAGEBIO) (Commission nationale pour la gestion de la biodiversité) Dirección Nacional de Desarrollo de la Comunidad (DINADECO) (Direction nationale du développement communautaire) Fédérations et syndicats des ASADAS Fédérations des municipalités Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO) (Faculté latino-américaine des sciences sociales)</p>	
<p>Proportion de postes de décision occupés par des femmes dans les associations administratives des systèmes d'aqueducs et d'égouts (ASADAS)</p> <p>Niveau de référence : 18 % Niveau cible : 40 %</p>	<p>Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse, rapports officiels de l'Instituto Costarricense de Acueductos y Alcantarillados (AyA) (Institut costaricien des aqueducs et des égouts)</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Source : rapports de l'Instituto Nacional de Estadística y Censos (INEC) (Institut national de la statistique et du recensement) et du MIDEPLAN</p>		

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
PNUAD 1.2.1. Nombre de documents de recommandations politiques fondés sur des données d'observation facilitant la prise de décisions sur les priorités recensées au niveau national en vue de réaliser les objectifs de développement durable Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3	Source : communiqués de presse, rapports institutionnels, rapports de projets, rapports du CGR Fréquence : annuelle	Indicateur 1.1.2. Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la version 3.0 du Sistema Nacional de Registro Unico de Beneficiarios (SINIRUBE) (système national d'enregistrement des bénéficiaires) 1 = Aucun progrès 2 = Peu de progrès 3 = Progrès satisfaisants 4 = Progrès remarquables Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4 Fréquence : annuelle Source : rapports de l'Instituto Mixto de Ayuda Social (IMAS) (Institut mixte d'aide sociale) et du Conseil social Produit 1.2. L'IMASS, la CCSS, le Ministerio de Trabajo y Seguridad Social (MTSS) (Ministère du travail et de la sécurité sociale), le MIDEPLAN, l'INAMU et le Ministère des finances ont renforcé leurs capacités afin d'élaborer des recommandations fondées sur des données d'observation pour la prise de décisions concernant la réduction de la pauvreté et des inégalités, l'élimination des disparités entre les sexes et le respect des droits des groupes exclus (femmes, handicapés, autochtones, pauvres et migrants) Indicateur 1.2.1 : nombre de produits axés sur le savoir contenant des recommandations de politiques publiques visant à réduire les inégalités et la pauvreté Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Fréquence : annuelle Source : PNUD Indicateur 1.2.2. Nombre d'institutions prenant des décisions politiques fondées sur des données d'observation découlant des recommandations figurant dans les produits axés sur le savoir Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Fréquence : annuelle Source : rapports du MIDEPLAN et du CGR	Instituto de Asesoramiento y Asesoría Municipal (IFAM) (Institut de développement et de services consultatifs municipaux) OIT IMAS Instituto Nacional de la Mujer (INAMU) (Institut national de la femme) Instituto de Desarrollo Rural (INDER) (Institut pour le développement rural) INEC Organisation internationale pour les migrations (OIM) Ministerio de Agricultura y Ganadería (MAG) (Ministère de l'agriculture et de l'élevage) MIDEPLAN Ministerio de Ambiente and Energía (MINAE) (Ministère de l'environnement et de l'énergie) Ministère des finances MTSS Collectivités territoriales Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Office de la protection du citoyen Université du Costa Rica Université nationale Secteur privé Secretaría Técnica Nacional Ambiental (SETENA) (Secrétariat technique national de l'environnement) Sistema Nacional de Areas de Conservación (SINAC) (Système national de zones protégées)	

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.2.3. Nombre d'institutions et d'entreprises mettant en place des systèmes de gestion de l'égalité des sexes Niveau de référence : 25 Niveau cible : 50 Fréquence : annuelle Source : rapports annuels de l'INAMU	SINIRUBE Programme de l'état de la nation ONU-Femmes UNESCO FNUAP HCR UNICEF Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	
PNUAD 2.1.7. Nombre de mesures adoptées par les institutions au niveau local ou national visant à améliorer l'accès aux droits, en particulier pour les groupes les plus exclus Niveau de référence : 2 Niveau cible : 3	Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse Fréquence : annuelle	Produit 1.3. Les institutions ont mis en place des mécanismes inclusifs de prise de décisions qui tiennent compte des groupes exclus tels que les populations autochtones, les personnes handicapées, les migrants et les réfugiés Indicateur 1.3.1. Nombre de mécanismes de prise de décisions qui tiennent compte des populations exclues Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Fréquence : annuelle Source : rapport de l'Office de la protection du citoyen, rapport annuel de l'équipe de pays des Nations Unies, rapport annuel du PNUD, rapports institutionnels Indicateur 1.3.2. Nombre de politiques élaborées à partir des informations fournies par les nouveaux mécanismes de prise de décisions qui tiennent compte des populations exclues Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Fréquence : annuelle Source : rapport de l'Office de la protection du citoyen, rapport annuel de l'équipe de pays des Nations Unies, rapport annuel du PNUD, rapports institutionnels		
PNUAD 1.1.3. Nombre d'espaces de dialogue multipartite accompagnés et facilités Niveau de référence : 3 Niveau cible : 7	Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse Fréquence : annuelle	Produit 1.4. Les institutions publiques peuvent organiser et négocier des processus de dialogue pour parvenir à des accords sur la gouvernance et la réalisation des objectifs de développement durable n ^{os} 1, 5, 6, 13 et 16.	Asociación Empresarial para el Desarrollo (AED) (Association des entreprises pour le développement) Chambres de commerce CCSS	

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		Indicateur 1.4.1. Nombre de protocoles et de directives sur la promotion du dialogue en tant qu'instrument de négociation qui intègre des approches en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Fréquence : annuelle Source : rapports de suivi et d'évaluation du PNUD, du CGR, du MAG, de l'Office de la protection du citoyen et du FEM	Organisations de la société civile Secteur privé IMAS INAMU OIM MIDEPLAN MINAE Ministère des finances Ministère de la sécurité publique Ministère de la présidence HCDH	
		Indicateur 1.4.1. Nombre d'accords conclus dans les plateformes de dialogue sur la réalisation des objectifs de développement durable Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Fréquence : annuelle Source : rapport annuel de l'Office de la protection du citoyen, rapport annuel de l'équipe de pays des Nations Unies, rapport annuel du PNUD, rapports institutionnels	Office de la protection du citoyen UNESCO FNUAP HCR UNICEF Institutions financières internationales (IFI) FEM Fonds vert pour le climat	

Priorité ou objectif du pays : Renforcement des capacités institutionnelles d'innovation, d'efficacité et d'efficacité de l'administration publique pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre des priorités nationales pour un développement inclusif et durable.

Réalisation 2.1 énoncée dans le PNUAD faisant intervenir le PNUD : Les administrations publiques nationales et locales renforcent les espaces d'application des droits et leur capacité de gestion axée sur les résultats en tenant compte de la situation des femmes et des droits de l'homme, afin de réaliser un développement durable qui profite à tous.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

ODD 12.4.1. Progrès du Costa Rica dans l'accomplissement de ses obligations et engagements pris dans les accords multilatéraux environnementaux qui régissent l'utilisation, la réduction et l'élimination définitive des déchets dangereux et autres produits chimiques	Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse Fréquence : annuelle	Produit 2.1. Le MAG, le MINAE, le Ministère de la santé et le MTSS ont mis en place des plateformes de dialogue multipartite afin de réduire les externalités socio-environnementales négatives induites par les produits agricoles Indicateur 2.1.1. Progrès réalisés en conformité avec les plans d'action nationaux relatifs à la production durable de produits agricoles	ASADAS AyA Chambres de commerce Organisation de la société civile COMEX CONAGEBIO Fondation CRUSA DIGECA DINADECO	Ressources ordinaires : 350 Autres ressources : 35 250 794
--	--	--	---	---

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>1 = Aucun progrès 2 = Peu de progrès 3 = Progrès satisfaisants 4 = Progrès remarquables</p> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4</p> <p>PNUAD 2.1.8. Nombre d'institutions qui renforcent leurs capacités en matière de prestation de services selon une approche fondée sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes et dans le cadre de l'objectif de développement durable</p> <p>Niveau de référence : 5 Niveau cible : 8</p>	<p>Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>1 = Aucun progrès 2 = Peu de progrès 3 = Progrès satisfaisants 4 = Progrès remarquables</p> <p>Niveau de référence : 2 Niveau cible : 4</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source : PNUD, rapports d'institutions (MAG, MINAE)</p> <p>Produit 2.2. Le Ministère de l'environnement, le Ministère de la santé et les collectivités territoriales ont amélioré leurs capacités de surveillance concernant l'entrée, la substitution, l'utilisation et l'élimination définitive des substances dangereuses placées sous contrôle</p> <p>Indicateur 2.2.1. Pourcentage de substances appauvrissant la couche d'ozone, non réutilisables et stockées ayant été détruites</p> <p>Niveau de référence : 0 % Niveau cible : 100 % Fréquence : annuelle</p> <p>Source : rapports du PNUD, de Holcim, du Ministère de la santé et de la Dirección de Gestión de Calidad Ambiental (DIGECA) (Direction de la gestion de la qualité de l'environnement)</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre de règlements d'application des municipalités sur le remplacement des plastiques à usage unique</p> <p>Niveau de référence : 0 Niveau cible : 15 Fréquence : annuelle</p> <p>Source : rapports du PNUD, rapports municipaux, rapports du CGR</p> <p>Produit 2.3. Promotion des initiatives de coopération Sud-Sud pour le partage des connaissances sur les innovations environnementales du Costa Rica (paiements pour services écosystémiques, suivi des changements d'affectation des terres dans les paysages de production)</p> <p>Indicateur 2.3.1. Nombre d'initiatives présentées dans le cadre de la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'innovation environnementale</p>	<p>FAO Fédérations des municipalités OIT Instituto Nacional de Biodiversidad (INBio) (Institut national de la biodiversité) INCOPECA INDER Collectivités territoriales MAG MIDEPLAN Ministère des finances Ministère des affaires étrangères Ministère de la santé MTSS Secteur privé Promotora de Comercio Exterior (PROCOMER) (Agence pour la promotion des exportations) PNUE UNICEF IFI FEM GCF Fonds du Protocole de Montréal</p>	

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		<p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 3 Fréquence : annuelle Source : rapports du PNUD, rapports municipaux, rapports du CGR, MIDEPLAN</p>		
		<p>Indicateur 2.3.2. Pourcentage d'initiatives de coopération Sud-Sud ou de coopération triangulaire passant par un mécanisme approprié de coordination interinstitutionnelle Niveau de référence : 0 Niveau cible : 30 % Fréquence : annuelle Source : rapports du PNUD, rapports du CGR, rapports du Ministère des affaires étrangères pour la Commission économique pour l'Amérique latine et le Système d'intégration de l'Amérique centrale, MIDEPLAN</p>		
		<p>Produit 2.4. Gestion publique améliorée grâce à la mise en place d'un système de planification et de budgétisation axé sur les résultats selon une approche fondée sur les droits et l'égalité des sexes</p>		
		<p>Indicateur 2.4.1. Nombre de mécanismes institutionnalisés pour améliorer la gestion publique par une gestion et une budgétisation axées sur les résultats et l'égalité des sexes Niveau de référence : 0 Niveau cible : 3 Fréquence : annuelle Source : MIDEPLAN, Trésorerie, niveau local</p>		

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
<p>ODD 6.1.1. Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité</p> <p>Niveau de référence : 93,07 % Niveau cible : 96 %</p> <p>Pourcentage d'ASADAS pouvant assurer plus de 12 mois d'approvisionnement en eau dans les comtés qui ont déclaré des situations d'urgence provoquées par la sécheresse</p> <p>Niveau de référence : 80 % (2014) Niveau cible : 100 % Fréquence : annuelle</p> <p>Source : Système de gestion de l'information des ASADAS</p>	<p>Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source : PNUD, rapports annuels institutionnels, communiqués de presse</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 2.5. Les ASADAS ont amélioré la durabilité et la résilience de l'approvisionnement en eau potable dans les communautés rurales exclues</p> <p>Indicateur 2.5.1. Nombre d'ASADAS dont les décisions sont basées sur des informations hydrologiques</p> <p>Niveau de référence : 1 Niveau cible : 200</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Source : rapports d'AyA</p>		